



De l'humain dans l'entreprise

Un focus Teréga sur notre entretien du 6 février 2024 avec la CRE

L'UNSA TEREGA se félicite de cette première avec l'UNSA ENERGIE autour de ce rendez-vous commun avec la CRE. Bien que dépendant de branches différentes, Teréga aux industries pétrolières (UFIP) et ENGIE aux industries électriques et gazières (IEG), les activités de nos entreprises se situent sur le secteur de l'énergie confrontée à la transition énergétique et ont également la particularité des activités régulés par le CRE.

En complément à l'article [publié](#) par l'UNSA ENERGIE, l'UNSA TEREGA souhaitent apporter un focus sur ces 5 sujets cruciaux.



De gauche à droite : Vivien Ranieri, Pauline Lacassy, Ludovic Godart, Emmanuelle Wargon, Eric Guillon, Frédérique Braguier

Impact du tarif sur les emplois et la pérennité de Teréga :

C'est notre préoccupation essentielle d'organisation syndicale de défendre les emplois et sa composante qui est la pérennité de l'entreprise. Nous avons suivi de près les négociations tarifaires ATS3 et ATR8, la délibération qui en a découlé et son impact sur la rémunération de Teréga. Nous avons donc voulu attirer l'attention sur la pression toujours plus forte exercée sur les OPEX et la masse salariale qu'ils englobent.

A cette préoccupation, la CRE rappelle que leur rôle est d'établir une trajectoire de charge d'exploitation, de charge de capital, de consommations prévisionnelles et d'évaluer la conséquence sur la facture des consommateurs. Ils sont très vigilants sur la masse salariale, ils ne font que l'acter par comparaison avec celle de la dernière année connue (2022 pour le dernier tarif), elle n'est "jamais remise en question". Ils soulignent notamment que "le tarif a pris en compte l'intéressement au final". La seule chose que la CRE challenge, concerne l'effectif supplémentaire annoncé sur la période tarifaire. Effectivement sur les autres postes, hors masse salariale, il est demandé un effort de productivité.

Biométhane et maintien de nos infrastructures

Nous avons pris bonne note de l'étude de la CRE qui voit en 2050 la persistance du gaz naturel aux côtés des énergies renouvelables comme le biométhane, l'hydrogène, et notamment dans son rôle de sécurisation et de la disponibilité de l'énergie nécessaire en particulier l'hiver.

Le renouvellement des infrastructures existantes est bien pris en compte dans le dernier tarif afin de maintenir sa pérennité et son intégrité. Concernant le biométhane, le tarif couvre bien les investissements, la CRE a validé les zonages de biométhane, les demandes de maillage et de rebours. Le biométhane est sans aucun doute identifié par la CRE comme une filière à soutenir par la régulation. Cependant, il a été clairement et fortement exprimé au Conseil Supérieur de l'Energie (CSE) que la transition énergétique ne peut être payée complètement par les consommateurs de gaz (et donc la régulation). La consommation de gaz et le nombre de consommateurs arrivera à un seuil critique vis-à-vis de sa capacité à absorber le poids financier du modèle régulé. Un levier d'anticipation de ce moment a été mis en place par ce tarif par la durée d'amortissement qui a été raccourcie de 50 ans à 30 ans.

Hydrogène et Régulation

Comment la CRE nous aide à financer la R&D pour ne pas prendre de retard sur les marchés des nouveaux gaz ?

La CRE a jugé ce qui doit rentrer dans le périmètre de la régulation, les projets de conversion à l'hydrogène ont été maintenus, pas les démonstrateurs. Il est prévu une revue dans 2 ans sur la R&D. La CRE souligne que ces projets peuvent cependant bénéficier d'autres financements d'Etat, ADEME, Europe... L'exercice de la CRE est aussi de délimiter ce qui relève du développement d'autres secteurs.

Concernant le rôle de la CRE dans le développement de l'hydrogène, est-ce que les transporteurs de gaz naturel (TSO - Transmission system operator) seront les futurs transporteurs régulés de l'hydrogène ? (HTNO - Hydrogen Transmission Network Operator)

La régulation de l'hydrogène est à l'étude par la CRE pour l'été 2024, avec la capture de CO2, les terminaux méthaniers, la cartographie des infrastructures. La CRE est volontaire pour être l'entité de régulation du marché d'hydrogène. Les TSO sont forcément en très bonne position pour être les HTNO de demain, mais il doit être pris en compte les initiatives non régulées comme celles d'Air Liquide pour ne pas déstabiliser le marché ou stopper ces initiatives. Les études de BARMAR ont bien été lancées, la décision d'investissement n'a pas encore été prise. La CRE a une lettre de mission du gouvernement pour étudier ce que la régulation pourrait apporter. Cependant, il n'y a pas eu de ressources supplémentaires données pour cette mission. Il y a un réel intérêt à étudier précisément le remplacement d'une activité gaz fossile en décroissance par une activité décarbonée en croissance. La CRE assure que les compétences et savoir faire de Terega et GRTgaz serviront au développement de l'hydrogène.

Captage de CO2

Quelle est la vision de la CRE sur son rôle sur le marché du captage du CO2 ?

Les initiatives observées sont plutôt locales et portées par des acteurs historiques comme les pétroliers qui s'intéressent aussi à l'hydrogène. Il y a un besoin de stockage de CO2, le projet de Teréga s'inscrit bien dans cette logique. Par ailleurs, il faut envisager du shipping vers des stockages hors shore en gisements déplétés. Les terminaux s'y préparent, comme Dunkerque ou Fos, car la liquéfaction est nécessaire pour le transport. Le modèle du shipping conduit à la réutilisation de vieilles canalisations pétrolières qui sont aujourd'hui inertées pour transporter le CO2. La CRE va initier un groupe de travail sur ce sujet qui englobera aussi la valorisation du CO2. Arnaud Dietrich, directeur des Affaires économiques, financières et de la prospective et de l'innovation, assure le pilotage d'un comité prospectif composé de pétroliers, d'économistes, de chercheurs, de gaziers pour cerner ce marché du carbone avec un benchmark d'exemples concrets à l'étranger.

Pirineos

Quelle est la vision de la CRE sur le rôle des interconnexions avec l'Espagne dans la sécurité d'approvisionnement et dans sa potentielle transformation pour un autre usage que le transport de gaz, spécifiquement pour le transport d'hydrogène ?

Concernant Pirineos, la reconversion vers l'hydrogène est une idée intéressante qui dépend cependant de la disponibilité de l'actif au moment de la transition : l'une ou l'autre des deux canalisations France Espagne devra être disponible pour arrêter de transiter du gaz et au profit de l'hydrogène. "La question est pour demain, quand il y aura une demande et des volumes disponibles pour" souligne Nicolas Deloge, Directeur des Réseaux, avec une vigilance sur la sécurité d'approvisionnement, car le réseau de gaz doit pouvoir faire face à la pointe tout en essayant de l'optimiser pour de la reconversion; chose "difficile à calibrer pour la CRE." La CRE est consciente que les projets sont plus difficiles avec la haute pression (tenue de l'acier en présence d'hydrogène), et que les investissements sont importants à faire sur les ouvrages aériens. Cette conversion est un sujet de régulation majeur, et surtout qui va payer ces projets entre le consommateur de gaz et le consommateur d'hydrogène de demain.

Pour conclure : L'UNSA TEREGA, avec la délégation UNSA, a particulièrement apprécié la qualité des échanges. Emmanuelle Wargon, présidente de la CRE, conclut "les partenaires sociaux sont importants. Il y a une valeur dans nos dialogues. Aucun problème pour qu'on se voit de manière régulière"

Nous ne manquerons pas de renouveler ces échanges.

**Moi ça va,
je suis à l'UNSA !**



Pour vous informer, recevoir nos communiqués ou nous rejoindre, contactez Frédérique Braguier

syndicat-uns@terega.fr

www.unsa-terega.org